

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1753

présenté par

M. Fromantin, M. Pancher, M. Philippe Vigier, M. Vercamer, M. Zumkeller, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Villain

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 20 par les deux phrases suivantes :

« Ses avis s'appuient sur une logique d'aménagement du territoire en cohérence avec le découpage régional et la structuration métropolitaine du territoire Français. Ils doivent prendre en compte la possibilité pour chaque Français d'accéder facilement à une métropole ainsi que la qualité des relations inter-métropolitaines. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La première mobilité que nous devons réinventer est celle qui relie un territoire à une métropole. C'est à partir de cette exigence que nous devons repenser un schéma de transport rapide entre les petites villes, les villes moyennes et les métropoles.